

INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES PARTICIPANTS AU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS SALARIÉS DE L'INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC. (le « Régime »), TENUE LE 15 JUIN 2022, À 13 h, PAR WEBDIFFUSION.

1. OUVERTURE, PRÉSENCES ET PRÉSENTATION DES MEMBRES ACTUELS

- 1.1. Considérant la pandémie de la COVID-19, l'assemblée annuelle a lieu dans son entièreté via une plateforme de webdiffusion. Il était également possible de se joindre à l'assemblée annuelle par téléphone pour ceux qui n'avaient pas accès à un ordinateur.
- 1.2. Au total, 468 participants actifs, 20 participants retraités et 4 participants différés se sont connectés à un moment ou à un autre à la réunion par webdiffusion. De ces nombres, 267 participants actifs, 1 différé et 14 retraités provenaient de Québec, 110 participants actifs, 1 différé et 5 retraités provenaient de Montréal, 51 participants actifs provenaient de Toronto et 40 participants actifs, 2 différés et 1 retraité provenaient de Vancouver. Il y a également 22 participants qui ont assisté à la webdiffusion par téléphone.
- 1.3. La Présidente du comité de retraite du Régime (le « **Comité** »), madame Mylène Rioux, souhaite la bienvenue à tous les participants et indique que l'assemblée annuelle a lieu dans son entièreté via une plateforme de webdiffusion et qu'il est également possible de se joindre par téléphone pour ceux qui n'ont pas accès à un ordinateur. Elle mentionne qu'elle présidera l'assemblée et que madame Maude Papillon agira à titre de secrétaire. Elle présente ensuite les personnes qui feront des présentations lors de l'assemblée, soit monsieur Alexandre Charest, conseiller au Comité et madame Marie-Pier Fontaine, agissant à titre d'actuaire du Régime. Elle ajoute que monsieur Jacques Potvin, vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« **iAASF** »), est également présent à titre de représentant de l'employeur afin de répondre aux questions des participants s'adressant au promoteur du Régime.
- 1.4. La Présidente poursuit en rappelant que les principaux objectifs de cette assemblée annuelle sont de présenter un compte-rendu de l'administration du Régime, de revoir l'évolution financière et les principaux risques du Régime, de présenter les projets du Comité et de donner l'opportunité aux participants de poser des questions quant au Régime.
- 1.5. Elle invite les participants à poser leurs questions tout au long de l'assemblée via la plateforme Web, lesquelles seront répondues au fur et à mesure de l'assemblée et ajoute que certaines questions pourront également être abordées dans la section varia selon le temps restant disponible.
- 1.6. La Présidente souligne que l'assemblée sera enregistrée et que celle-ci sera disponible sur le site Web du Régime dans la section « Assemblée annuelle » jusqu'à l'assemblée annuelle 2023.
- 1.7. La Présidente poursuit avec la présentation des membres du Comité et les différents changements concernant la composition du Comité survenus dans la dernière année.

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1. La Présidente présente le projet d'ordre du jour qui était disponible sur le site Web du Régime préalablement à l'assemblée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DU 9 JUIN 2021

- 3.1. La Présidente rappelle qu'un projet du procès-verbal de l'assemblée annuelle du 9 juin 2021 était disponible sur le site Web du Régime pour commentaires préalablement à l'assemblée. Elle indique qu'une coquille quant à la mention au 31 décembre 2020 plutôt que 2021 au paragraphe 7.1 été corrigée suivant un commentaire reçu d'un participant et qu'une version modifiée a été déposée sur le site Web du Régime. En l'absence de commentaire additionnel, la résolution suivante est adoptée :

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée annuelle des participants au Régime complémentaire de retraite des employés salariés de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc., tenue le 9 juin 2021, tel que soumis aux participants préalablement à l'assemblée, mais en tenant compte de la correction précitée au paragraphe 7.1 afin de référer à « 2021 » plutôt que « 2020 ».

4. MODE DE REPRÉSENTATION DES PARTICIPANTS AU COMITÉ

- 4.1. La Présidente présente aux participants le mode de représentation des membres du Comité. Elle explique que douze (12) membres siègent au Comité, soit six (6) membres désignés par l'employeur, quatre (4) membres élus par les participants actifs (trois (3) avec droit de vote et un sans droit de vote) et deux (2) membres élus par les participants retraités et différés (un avec droit de vote et un sans droit de vote). Elle rappelle que les mandats sont tous d'une durée de trois (3) ans et en élection de façon rotative chaque année et conséquemment cette année, deux (2) postes sont en élection, soit (i) un poste à titre de membre élu par les participants actifs avec droit de vote et (ii) un poste à titre de membre élu par les participants inactifs (retraités et différés) avec droit de vote.
- 4.2. À la suite d'une question concernant l'expérience et la continuité de connaissance du Régime par les membres du Comité, monsieur Potvin explique que le promoteur s'assure que les membres désignés par l'employeur ont une connaissance approfondie des régimes de retraite et une expérience pertinente. Il souligne que le Régime est notamment composé de membres ayant acquis de l'expérience en régime de retraite chez d'autres employeurs canadiens notoires et que cette diversité d'expériences est bénéfique pour le Comité.

5. RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE

- 5.1. La Présidente rappelle que les candidats qui désiraient se présenter pour l'élection devaient soumettre leur formulaire de candidature avant le 25 mai dernier. Elle indique que la secrétaire a confirmé qu'un seul candidat par poste disponible s'est présenté donc aucun vote n'est requis. Elle confirme donc que madame Azmina Karim-Bondy a remporté le poste de représentant des participants actifs avec droit de vote et que monsieur Michel Turcotte a remporté le poste de représentant des participants inactifs avec droit de vote.

6. COMPTE-RENDU DE L'ADMINISTRATION

- 6.1. Monsieur Charest énonce les principales responsabilités du Comité et rappelle notamment que celui-ci est responsable de l'ensemble des tâches reliées à l'administration quotidienne du Régime. Il souligne que le Comité fait affaires avec différents partenaires pour réaliser ses tâches incluant notamment les départements de l'Expérience Employé et l'Épargne et Retraite collective de iAASF. Il mentionne qu'au cours de l'année 2021, l'ensemble des responsabilités de l'Administration du personnel de l'Industrielle Alliance Assurance auto et habitation inc. (« **IAAH** ») qui s'occupait des employées de cette dernière ont été transférées à l'Expérience Employé de iAASF.
- 6.2. Monsieur Charest explique que le Comité est également le fiduciaire de la caisse de retraite, et, à cette fin, il doit aussi veiller à protéger les droits des participants et s'assurer de bien gérer les différents risques auxquels le Régime fait face. Il poursuit en expliquant la structure et les responsabilités du sous-comité qui le supporte, soit le comité de placement. Il rappelle qu'une politique de placement gouverne comment les actifs de la caisse de retraite doivent être investis pour optimiser la croissance.
- 6.3. Monsieur Charest indique qu'en 2021, le Comité s'est rencontré six (6) fois avec un taux de participation de 90 %.
- 6.4. Monsieur Charest fait ensuite un retour sur l'assemblée annuelle de 2021 et remercie les 900 personnes qui ont répondu au sondage envoyé suivant celle-ci. Il indique que selon ce sondage environ 80 % des participants ont préféré le format de l'assemblée annuelle en webdiffusion plutôt qu'en personne, donc l'option d'une assemblée en mode hybride sera considérée pour les prochaines assemblées annuelles du Régime. Monsieur Charest poursuit en indiquant que, selon ce sondage 95 % des participants ont été satisfaits de la procédure par vote électronique préalablement à l'assemblée, donc cette option demeurera celle privilégiée pour les prochaines assemblées annuelles du Régime.
- 6.5. Monsieur Charest poursuit en soulevant deux (2) suggestions d'amélioration proposée par les participants, soit (1) augmenter l'interaction entre les participants et les présentateurs lors de l'assemblée annuelle et (2) avoir plus de justification quant aux décisions du Comité. Il indique que ces points ont été pris en considération pour la présente assemblée et invite les participants à répondre au sondage qui sera transmis suivant la présente assemblée afin de faire part de leurs commentaires.
- 6.6. Monsieur Charest présente ensuite les projets significatifs sur lesquels le Comité a travaillé en 2021, soit la révision de l'allocation en placements privés, l'optimisation du portefeuille obligataire et la révision de la stratégie de gestion du risque du taux d'intérêt. Il poursuit en présentant les projets pour l'année 2022 en soulignant que le principal projet s'agit de la refonte de la politique de placement axée sur la gestion des risques visant notamment à revoir l'allocation d'actif global de la caisse de retraite.
- 6.7. Monsieur Charest termine en présentant les différentes sources d'information disponibles pour les participants quant au Régime.
- 6.8. En réponse à une question quant au changement prévu à la liste des représentants, monsieur Potvin indique qu'aucun changement imminent n'est prévu par le promoteur dans la prochaine année.

- 6.9. En réponse à une question à savoir à quel endroit il est possible de consulter le type de régime de retraite choisi, monsieur Charest rappelle qu'aucun choix ne doit être effectué par les participants et que le Régime est à prestations déterminées. Il indique que les cotisations sont indiquées sur la fiche de paie et que de plus amples informations peuvent être trouvées sur le site Web et dans la brochure du Régime.
- 6.10. Suivant une autre question concernant la signification du terme « allocation en équité privée », monsieur Charest indique qu'il s'agit du pourcentage total de l'actif de la caisse de retraite qui est investi en équité privée, c'est-à-dire via des sociétés privées.

7. ÉVOLUTION DE LA CAISSE DE RETRAITE

- 7.1. La Présidente cède la parole à madame Fontaine pour présenter l'évolution de la caisse de retraite, les cotisations, les prestations payées ainsi que les revenus de placement de la caisse de retraite pour l'année 2021. Madame Fontaine débute en mentionnant que l'actif total du Régime au 31 décembre 2021 s'élevait à un peu plus de 1,5 milliard de dollars, soit une augmentation par rapport à l'année dernière. Elle souligne que les flux monétaires sont également positifs pour l'année 2021.
- 7.2. Madame Fontaine poursuit en fournissant de l'information sur les cotisations des participants ainsi que les cotisations de l'employeur qui ont été plus élevées en raison surtout de l'augmentation du nombre de participants et des augmentations de salaire octroyées durant l'année. Elle indique que les cotisations estimées pour l'année 2022 sont similaires aux années antérieures, soient 58 % assumé par l'employeur et le restant par les employés.
- 7.3. Elle explique qu'au niveau des sorties de fonds, les frais de gestion ont été plus élevés en 2021 en raison de la croissance de l'actif du Régime, mais cette augmentation demeure similaire par rapport aux années antérieures lorsque l'analyse est effectuée par rapport au pourcentage de la valeur de l'actif.
- 7.4. Madame Fontaine présente ensuite la composition de la caisse de retraite et les différentes catégories de placements. Elle termine en présentant le rendement de la caisse de retraite pour l'année 2021 étant de 7,1 %, soit 1,5 % au-dessus de l'indice de référence.
- 7.5. En réponse à une question concernant les outils disponibles pour suivre l'évolution de la caisse de retraite en cours d'année, monsieur Charest indique les résultats sont présentés annuellement dans le rapport annuel, à l'assemblée annuelle et dans les relevés transmis aux participants.
- 7.6. En réponse à deux autres questions concernant les investissements ESG, monsieur Charest indique qu'aucune politique ESG n'est actuellement mise en place par le Comité, mais chacun des gestionnaires de la caisse de retraite prend en considération certains critères d'investissement, incluant notamment les critères ESG. Il ajoute que l'ensemble des gestionnaires de la caisse de retraite sont membres des Principes pour l'Investissement Responsables.
- 7.7. En réponse à une question concernant les outils mis à disposition pour les participants inactifs pour avoir de l'information quant au Régime, monsieur Charest indique que le site Web du Régime contient plusieurs informations générales et que le relevé annuel fournit à tous les participants contient de l'information propre à chacun d'eux.

8. SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME

- 8.1. Madame Fontaine présente la situation du Régime et explique qu'une évaluation actuarielle est effectuée chaque année selon deux bases d'évaluation et que le rapport d'évaluation actuarielle final pour l'année 2021 sera finalisé dans les prochaines semaines de sorte que les chiffres présentés sont des estimations, quoiqu'assez précises. Elle débute en présentant sur l'évaluation selon la base de capitalisation (ou base de continuité) et indique que le Régime présente un excédent sous base de capitalisation au 31 décembre 2021.
- 8.2. Madame Fontaine présente ensuite la situation du Régime sur la base de solvabilité et donne des précisions quant à l'objectif de cette méthode d'évaluation et les hypothèses utilisées. Elle indique que, selon cette méthode d'évaluation, la situation financière du Régime s'est améliorée par rapport à l'année précédente.
- 8.3. Elle termine en mentionnant que le nombre total de participants au Régime a augmenté par rapport à 2020 lequel est passé de 7486 à 8245.
- 8.4. En réponse à une question concernant la diminution de la valeur de prestation en cas de cessation d'emploi malgré une augmentation de son salaire moyen, madame Fontaine explique la distinction entre le montant de la rente versus la valeur de la prestation en cas de cessation d'emploi et mentionne les facteurs pouvant influencer la valeur de la prestation en cas de cessation d'emploi dont notamment la hausse des taux d'intérêt. Elle invite les participants à consulter le document explicatif disponible sur l'Intranet pour obtenir plus d'informations.
- 8.5. En réponse à une question concernant le taux de rendement utilisé pour évaluer le passif de capitalisation, madame Fontaine indique que le taux utilisé est celui qui est espéré pour chacune des catégories d'actifs. Elle précise que le taux de capitalisation au 31 décembre 2021 était de 5,2 % et de plus amples informations concernant les hypothèses actuarielles sont disponibles dans le rapport annuel.
- 8.6. En réponse à une question concernant le pourcentage de cotisations de l'employeur, madame Fontaine rappelle que le Régime est à prestations déterminées et non à cotisations déterminées. La portion de l'employeur est donc déterminée de manière collective et non pour chaque participant.
- 8.7. En réponse à quelques questions concernant l'indice référence, monsieur Charest donne de plus amples explications concernant cet indice et la méthode de calcul pour le déterminer. Il explique qu'un indice de référence de rendement cible est attribué à chaque classe d'actif de la caisse de retraite et l'indice de référence global constitue la moyenne de tous les indices de rendement propre à chaque classe d'actif proportionnellement à l'allocation qui est allouée à cette classe d'actif.

9. GESTION DES RISQUES DU RÉGIME

- 9.1. Monsieur Charest poursuit avec la présentation de la gestion des risques du Régime qui constitue une des principales responsabilités du Comité. Il explique qu'une politique de financement est requise afin d'arrimer d'une part le financement et la tolérance au risque de l'employeur et d'autre part les décisions d'investissement faites par le Comité. Il ajoute que la politique de financement détaille divers risques financiers auxquels le Régime fait face,

incluant notamment le risque de variation des taux d'intérêt, le risque de rendement des actions et le risque de rendement des placements privés et le risque de taux de change et souligne que le Comité a mis certaines stratégies en place pour mitiger ces risques. Cette politique identifie aussi des cibles de provisionnement qui sont des niveaux de financement ciblés par le promoteur du Régime sous les différentes bases d'évaluation.

- 9.2. Monsieur Charest poursuit concernant l'évaluation sous base de capitalisation en indiquant que le promoteur vise à avoir des actifs représentant au moins 113,5 % de la valeur des droits des participants. Concernant l'évaluation sous base de solvabilité, il indique que le promoteur vise à avoir une cible de 100 %.
- 9.3. Monsieur Charest explique également que des tests de sensibilité sont effectués afin de s'assurer que, en cas de chocs financiers, les stratégies de placement utilisées limitent la baisse du ratio de capitalisation à 10 %, la baisse du degré de solvabilité à 7,5 % et limite la variation des capitaux propres au bilan financier du promoteur du Régime à 100 millions de dollars. Il souligne que le promoteur a ajouté une nouvelle cible maximale de placement à revenu variable fixée à 55 %.
- 9.4. Monsieur Charest explique que pour rencontrer les cibles et les tolérances fixées, le Comité met en place des stratégies de placement, demande la production d'une évaluation actuarielle annuellement et peut décider d'inclure des marges sur différentes hypothèses utilisées dans cette évaluation. Il ajoute que le promoteur du Régime contribue aussi à gérer les risques du Régime en maintenant une approche prudente quant au financement du Régime notamment en cotisant au-delà des exigences légalement requises et en ne prenant pas de congé de cotisations.
- 9.5. En réponse à quelques questions concernant l'utilisation du surplus, monsieur Potvin rappelle que le Régime est géré sur une perspective de long terme. Il rappelle que l'équité intergénérationnelle entre les groupes de participants doit être respectée et le surplus doit être utilisé dans le respect des règles de financement et de façon prudente. Il indique que le surplus appartient au promoteur et que le consentement des participants n'est pas requis pour utiliser le surplus.
- 9.6. Monsieur Charest fournit certaines précisions concernant le calcul de valeur ajoutée de 1,5 % suivant un commentaire d'un participant qui questionne pourquoi le résultat n'équivaut pas à la différence entre le rendement brut et l'indice de référence.
- 9.7. En réponse à une question concernant l'équité intergénérationnelle, monsieur Potvin rappelle que l'objectif du Régime est de respecter les obligations qui sont en vigueur. Il rappelle que le Régime ne garantit pas la suffisance pour combler tous les besoins financiers futurs d'un participant retraité et que d'autres outils sont mis à la disposition des employés. Il invite les participants à consulter les conseillers financiers mis à leur disposition pour évaluer leurs besoins propres et évaluer les autres véhicules d'épargne pour la retraite complémentaire au Régime.

10. MODIFICATIONS ET REGISTRE DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

- 10.1. Monsieur Charest indique qu'il y a eu une modification au règlement du Régime effective au 31 décembre 2020 en raison d'un changement organisationnel qui a fait en sorte que deux

employeurs participants ont été retirés du Régime puisqu'il n'y avait aucun employé dans ces sociétés. Aucun participant n'a été affecté par ce changement.

- 10.2. Monsieur Charest informe les participants qu'aucun conflit d'intérêts parmi les membres du Comité n'a été rapporté pour l'année se terminant au 31 décembre 2021.

11. MISE À JOUR SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME

- 11.1. Monsieur Charest poursuit avec la présentation de l'évolution de la situation financière du Régime depuis le 31 décembre dernier. Il précise que tous les résultats présentés sont en date du 31 mai dernier et sont basés sur des estimations qui ont été préparées par l'ERC et non sur une évaluation actuarielle complète. Il indique que, depuis le 31 décembre dernier, le rendement de la caisse de retraite a été de - 16,42 %, ce rendement négatif s'expliquant principalement en raison des rendements boursiers négatifs et de la hausse des taux d'intérêt survenus depuis le début de l'année.
- 11.2. En ce qui concerne la solvabilité du Régime, monsieur Charest indique que le ratio du niveau des actifs de la caisse de retraite par rapport aux engagements du Régime en date du 31 mai 2022 a diminué de 5 % et que le ratio de capitalisation a diminué de 13 % durant cette même période. Monsieur Charest conclut en indiquant que malgré la baisse des ratios et les rendements négatifs, le Régime n'est pas en déficit puisqu'il existe toujours un excédent d'actif tant sous la base de solvabilité et la base de capitalisation.

12. VARIA

- 12.1. La Présidente poursuit en passant en rafales diverses questions reçues par les participants. Elle rappelle aux participants que ceux-ci peuvent encore soumettre leurs questions via la plateforme en ligne.
- 12.2. En réponse à une question concernant les détails relatifs au fonctionnement du Régime, madame Fontaine réfère les participants au règlement du Régime et aux autres informations disponibles sur le site Web du Régime.
- 12.3. En réponse à une question concernant la terminaison du Régime par le promoteur en cas de déficit, madame Fontaine indique le prometteur serait alors tenu de verser dans la caisse de retraite le montant manquant. Elle rappelle que, tel que présenté plus tôt avec l'évaluation sous base de solvabilité, le Régime n'est pas dans une telle situation de déficit.
- 12.4. En réponse à une question concernant le rendement pour l'année 2021, Monsieur Charest indique que, malgré le rendement positif des marchés boursiers (dont le portefeuille du Régime est composé à 45 %), la hausse des taux d'intérêt a fait en sorte que le marché obligataire a été moins performant.
- 12.5. En réponse à une question concernant la différence entre le régime des employés embauchés avant 2013 versus ceux embauchés en 2013 et après, madame Fontaine indique qu'il s'agit essentiellement de la formule de calcul de la rente et invite les participants à consulter la brochure du Régime qui expose plus en détail les principales distinctions entre ces deux régimes.

- 12.6. En réponse à une question concernant les stratégies de placements en considération de la hausse des taux d'intérêt, la Présidente souligne que le Comité évalue actuellement l'exposition souhaitée au risque boursier pour le Régime.
- 12.7. La Présidente indique que les questions pour lesquelles les présentateurs n'ont pas eu le temps de répondre le seront dans les prochains jours par courriel à chacun des participants concernés.
- 12.8. La Présidente remercie les participants d'avoir été présents en grand nombre et d'avoir participé à cette troisième assemblée annuelle virtuelle. Elle les informe qu'un sondage leur sera acheminé afin d'avoir leurs commentaires sur le déroulement de la rencontre.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU à l'unanimité de lever l'assemblée.

Mylène Rioux, Présidente

Maude Papillon, Secrétaire